

N° 3

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

Réunion du 28 mai 1968

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Adopté à la séance du 5 juillet 1968)

La séance exceptionnelle du Conseil Municipal est ouverte à 18 h. 30 sous la présidence de M. Augustin LAURENT, Maire.

M. ASTIE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. LE MAIRE. — Avant qu'il soit procédé à l'appel nominal, je dois donner lecture, ainsi qu'il me l'a demandé, de la lettre que m'a adressée M. le Docteur Gérard LERNOUT.

« Appelé à Paris, pour une réunion du Conseil National de l'Ordre des Médecins, je ne pourrai, à mon grand regret, assister au Conseil Municipal du 28 mai.

« Je vous prie de bien vouloir y excuser mon absence et donne pouvoir à mon collègue M. André HEURTEAUX de voter en mon nom.

« En accord avec le Centre Démocrate, je suis partisan que soient accordées aux travailleurs en grève, le maximum d'aides matérielles, que M. l'Adjoint aux Finances estimera pouvoir leur attribuer.

« Je me permets de vous demander de bien vouloir porter à la connaissance du Conseil Municipal que les médecins du Nord qui assurent, comme ils l'ont toujours fait dans les circonstances difficiles, le traitement des malades et blessés, le font actuellement au profit des travailleurs en grève et de leurs familles, sans que n'intervienne aucune considération financière.

« Ils sont, à mon avis, en droit d'attendre que le Pouvoir et les citoyens maintiennent, en toutes circonstances, la possibilité pour eux de secourir les personnes en péril. »

M. ASTIE procède à l'appel nominal.

Présents : MM. ALLARD, ASTIE, BLANCHARD, BOUTILLEUX, BRIFFAUT, CAILLIAU, CAMELOT, COLICHE, CORDONNIER, DASSONVILLE, DE BECKER, DEFAUX, DERIEPPE, DERNONCOURT, M^{me} DESCAMPS-SCRIVE, MM. DOYENNETTE, FRISON, HÉNAUX, HEURTEAUX, HUET, M^{me} LASSON, MM. LAURENT, LEFÈVRE, M^{me} LEMPEREUR, MM. LEVY, LUSSIEZ, MIGLOS, ROMBAUT, THIEFFRY, M^{me} VANNEUFVILLE, M. VERSTRAETE.

Excusés ayant donné pouvoir : MM. IBLED et LERNOUT.

M. LE MAIRE. — La déclaration que je vais faire à l'ouverture de cette séance n'a pas le dessein d'engager l'ensemble des collègues du Conseil Municipal présents ce soir.

Dans certaines circonstances, la rigueur des faits l'emportent sur les formules nuancées propres à satisfaire la diversité des opinions.

La grève générale que le pays connaît depuis huit jours n'a pas de précédent quant à l'ampleur et au caractère exceptionnels qu'elle revêt.

Plus de neuf millions d'hommes, de femmes et de jeunes, ont cessé le travail et les études, occupé usines, facultés et lycées.

Des incidents dramatiques ont eu lieu qui ont mis aux prises des manifestants et les forces de l'ordre. Le sang a coulé de part et d'autre.

La France est menacée d'asphyxie économique et de chaos politique.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Des Français trop peu avertis ou abusés, peuvent se poser cette question... Pas nous ! Car cela était prévisible et les avertissements n'ont pas manqué dont se gaussaient les tenants et serviteurs arrogants du pouvoir.

Quelles sont les causes directes ou indirectes, lointaines ou récentes, de cet extraordinaire mouvement qui ébranle la société jusque dans ses fondements ?

Sans m'aventurer dans l'analyse dialectique des ferments qui remettent en cause les bases séculaires de la civilisation, j'évoquerai un certain nombre de causes directes tirées des domaines économique, social et politique, et je vous prie de m'excuser de la forme un peu hachée de mes explications.

En matière économique et sociale, c'est la duperie permanente de la fameuse année sociale s'estompant au fil des jours comme un mirage.

C'est l'expansion et la stabilisation exagérément vantées n'apportant aux travailleurs que la promesse d'un intéressement hypothétique aux résultats de l'entreprise.

C'est le blocage des salaires dans de très nombreux secteurs et l'amenuisement du pouvoir d'achat.

Ce sont les millions de salariés qui gagnent moins de 50.000 anciens francs par mois.

C'est le chômage partiel et total, le non emploi frappant des centaines de milliers d'hommes et de jeunes gens.

Ce sont les ordonnances portant atteinte aux droits des assurés sociaux.

C'est l'emploi incertain, précaire et menacé par des concentrations industrielles et financières — pas discutables en leur principe, mais trop souvent opérées d'une manière désordonnée, et faisant peu de cas des conséquences sociales et humaines.

Ce sont les irritantes palabres des Commissions GRÉGOIRE et TOUTÉE qui débouchent sur des impasses ou ne proposent que palliatifs dérisoires.

C'est l'augmentation progressive des loyers et du coût de la vie.

C'est le coût élevé du prix de revient des logements qui ne permet plus aux familles modestes d'habiter un H.L.M.

C'est l'assujettissement des salaires et traitements modestes à l'impôt sur le revenu, alors que la fraude fiscale sévit outrageusement là où les plus gros revenus existent.

Et j'en passe... et non des moindres, dans l'énumération des causes économiques et sociales.

En ce qui concerne la Jeunesse des Facultés et des Lycées, je dirai d'un mot qu'il n'est que trop vrai que ses problèmes ont été ou méconnus ou regardés avec indifférence et désinvolture, ou traités en termes de routines équivalant à la carence et l'incurie totale.

Au plan de la politique internationale — sous couvert de réalisme ou d'indépendance nationale, dans une préoccupation périmée de prestige personnel qui dissimulait mal une certaine rancœur — on a entraîné la France dans une voie qui l'isole pratiquement par rapport à ses amitiés traditionnelles, qui la condamne à se donner un armement atomique terriblement ruineux et totalement inefficace du point de vue de sa sécurité — et, ce qui est plus grave encore à mes yeux, la politique du pouvoir a tenté, et peut-être réussi, la destruction de la seule grande idée du siècle qui pouvait idéaliser et enthousiasmer l'action de la Jeunesse — je veux parler de l'Europe.

Sur le plan de la politique intérieure, je dis, en pesant mes mots, que le peuple français a été gravement trompé, et le fait qu'il en ait pris conscience crée ce chaos politique dont je parlais tout à l'heure.

En flattant le peuple, on lui a fait croire qu'en élisant le Président de la République au suffrage universel, il détenait la souveraineté nationale.

La vérité c'est que par l'ambiguïté calculée astucieuse des textes référendaires, on le faisait participer à une violation caractérisée de la Constitution, laquelle aboutissait à remettre tout le pouvoir entre les mains d'un seul homme.

Cette violation a donné naissance à un pouvoir personnel omnipotent, incontrôlable, et en même temps — paradoxe insensé — irresponsable. Car M. de GAULLE n'est pratiquement responsable devant rien.

Pour justifier cette peu glorieuse opération dont on sent aujourd'hui la terrible et pernicieuse nocivité, les thuriféraires et profiteurs du régime ont osé parler de démocratie directe.

Qu'est-ce donc que cette prétendue démocratie qui se voudrait directe, si ce n'est le monologue du chef, face aux masses diffuses à travers un écran de télévision ?

Ces mêmes thuriféraires n'ont jamais prévu ce qui se passerait lorsque le charme du monologue serait rompu sous la pression d'évènements comme ceux que nous connaissons, surtout lorsque, pendant dix ans, on s'est ingénié à longueur d'onde — c'est le cas de le dire — à ridiculiser, à bafouer, à déconsidérer les corps élus, en les dénonçant comme des intermédiaires anachroniques et « jeanfoutres » malfaisants.

Lorsqu'on a fait ce beau travail, ruinant un certain nombre de valeurs civiques et morales sur la base desquelles se fonde une Nation démocratique, inévitablement se crée la situation où c'est, non plus le peuple, mais la rue qui devient le seul arbitre des plus graves conflits.

Aujourd'hui, on récolte la tempête sociale que les vents funestes du maurassisme élyséen ont semé.

Mais comment sortir d'une crise comme celle-ci dont nous n'apercevons pas encore toutes les conséquences et tous les bouleversements qui vont suivre !

En satisfaisant les revendications essentielles, parmi les plus légitimes et les plus urgentes, que présentent les travailleurs en grève ? Sans doute.

Ici, j'en suis convaincu, nous sommes tous d'accord, il faut *faire vite et bien* tout ce qui est susceptible de permettre aux masses en lutte de reprendre dignement le chemin de l'usine, de l'atelier et du bureau, et de ramener ainsi la paix sociale.

La paix sociale... Nous avons toujours affirmé qu'il n'y avait point de concorde nationale, et encore moins de grandeur nationale sans justice sociale.

Mais projetons nos vues un peu au-dessus des évènements actuels.

On aurait grandement tort de croire que la grève terminée, tout recommencera comme avant.

Indiscutablement, des éléments irréversibles sont déclenchés.

On ne se débarrasse pas du problème social quand il est posé par la nécessité des choses.

Il faut prendre conscience de ceci : « demain on ne tolérera plus que des hommes manquent de leur subsistance nécessaire, d'un logis sain, des moyens de protéger leur famille contre la gêne et la misère, contre l'insécurité du lendemain ».

Les générations nouvelles n'acceptent plus de vivre côte à côte avec les fléaux sociaux en les subissant comme une fatalité naturelle.

Elles sont résolues — c'est trop visible — à les affronter face à face, à s'en rendre enfin maîtresses. Mais comment songer seulement à les extirper sur un autre plan que celui de la Démocratie Sociale.

« D'autres problèmes se dressent alors qu'on ne saurait éluder davantage. Le progrès continu de la science et de la technique — la voilà la révolution — permet de produire en un temps constamment réduit une quantité de richesses constamment accrue. Ce progrès n'est la propriété exclusive de personne ; il est l'héritage anonyme, et par conséquent le bien collectif de l'Humanité, puisqu'il contient et suppose le labeur accumulé des générations humaines ».

Il est trop évident que la société actuelle est inapte à étaler et répartir ce trop plein de richesses sur la masse des consommateurs, et qu'elle s'en débarrasse, vaille que vaille, à la faveur de crises périodiques et de « déflations systématiques » comme celles qui raréfient volontairement les moyens de consommation des masses.

Le progrès, dans ses mains, est une occasion de profit démesuré pour quelques privilégiés ou quelques « chançards », mais une cause de chômage et de vie médiocre pour l'immense majorité des hommes.

« Le progrès appartient à tous ; il faudra bien, bon gré mal gré, finir par en tirer un bienfait pour tous ».

Les maîtres du jour ont beaucoup parlé et parlent encore de faire participer chaque travailleur aux bénéfices de l'entreprise qui l'emploie, *ce qui ne signifie rien*, « mais il y a une participation à laquelle on n'échappera pas, celle qui intéresse la masse des travailleurs c'est-à-dire la masse du peuple, aux bénéfices que réalise l'ensemble de la société, chaque travailleur particulier percevant sa part du dividende sous forme d'extension nouvelle de son bien-être ou réduction nouvelle de son travail ».

La démocratie politique en France ne sera viable que si elle se développe en démocratie économique et sociale et si elle s'intègre dans un ordre européen, dans un ordre humain.

Elle suppose aussi un énergique mouvement centrifuge qui décentralise l'Etat en direction d'une sorte de fédéralisme régional, se fondant sur la séparation et l'équilibre des pouvoirs, par conséquent sur le partage de la souveraineté, assurant au pouvoir exécutif dans sa sphère propre d'action une autorité indépendante et continue.

Il est trop clair qu'une seule autorité exécutive, qu'un seul pouvoir législatif ne peuvent plus, de nos jours, vaquer à toutes les fonctions d'une Nation moderne.

Telles sont, Mesdames, Messieurs, les réflexions un peu hâtives que je me permets de vous livrer, au milieu des tâches, occupations et préoccupations multiples que me crée la situation présente à laquelle je reviens pour constater avec vous que, privés de salaires, les grévistes et leur famille connaissent déjà de sérieuses difficultés matérielles qui menacent de s'aggraver encore pour peu que la grève se prolonge.

C'est pourquoi, Mesdames, Messieurs, je vous demande de bien vouloir décider d'apporter l'aide de la Ville aux familles nécessiteuses de grévistes de notre Ville.

Si vous étiez d'accord avec la Commission des Finances qui a examiné le problème, il serait voté un crédit provisionnel de 50 millions d'anciens francs.

En mettant cette somme à la disposition du Bureau d'Aide Sociale, nous chargerions cet organisme d'assurer avec ses services l'attribution des secours d'urgence.

(Vifs applaudissements.)

N° 68/11. — VOTE D'UNE AIDE MATERIELLE EN FAVEUR DES GREVISTES ET DE LEURS FAMILLES

M. LE MAIRE. — Y a-t-il des observations sur ce projet de délibération ?

M. HEURTEAUX. — M. le Maire, je voudrais simplement une explication sur le terme : « indirectement touchées par la grève ». Il y a le problème des grévistes et de leurs familles, c'est un fait, mais il y en a d'autres ; je pense, par exemple, aux enfants de femmes seules qui ne peuvent pas percevoir leur pension, aux enfants de malades qui ne peuvent pas toucher leurs prestations de Sécurité Sociale.

M. LE MAIRE. — C'est précisément de ceux-là dont il est question.

M. HENAUX. — Les vieux travailleurs.

M. HEURTEAUX. — Les enfants de ces familles seront-ils admis à la cantine municipale ?

M. LE MAIRE. — Certainement, si les enfants appartiennent à une famille touchée indirectement par la grève, les secours leur seront accordés.

M. HEURTEAUX. — Très bien. D'accord.

M. LE MAIRE. — Mesdames, Messieurs,

A l'heure présente la totalité du personnel municipal est en grève. Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de recevoir des délégations de différentes organisations syndicales qui nous ont exposé les raisons de leur adhésion au mouvement général de grève. Dans le même temps elles ont rappelé leurs revendications d'ordre local. Ces dernières sont raisonnables ; nous les avons étudiées, nous en avons discuté avec les représentants syndicaux ; nous avons le plus vif désir de les examiner promptement et d'y répondre favorablement dans toute la mesure permise par les textes qui régissent la fonction.

Je dois maintenant vous indiquer les mesures de sécurité qui ont été prises dans l'intérêt même de la population, en accord avec les organisations syndicales au civisme desquelles je tiens à rendre hommage.

Tout d'abord, le service de l'Etat-civil enregistre chaque matin les déclarations de naissance et de décès.

Les mariages ont été célébrés la semaine dernière avec le concours des agents en grève ; il en sera de même pour tous ceux dont les dossiers étaient complets au moment de la cessation du travail.

Les inhumations sont assurées régulièrement.

Notre pouponnière fonctionne.

Nos cantines scolaires, après quelques jours de fermeture, sont de nouveau ouvertes gratuitement aux enfants des grévistes et des familles nécessiteuses.

Le pointage des chômeurs, la délivrance des bons de denrées se font aux dates prévues.

Le contrôle sanitaire des viandes aux abattoirs s'effectue régulièrement.

Si les jardins publics sont fermés, la subsistance et l'entretien des animaux du Zoo, la conduite des serres sont quotidiennement assurés.

L'alimentation en eau est normale.

Les sapeurs-pompiers répondent à tous les appels dès lors que leur intervention est nécessaire pour combattre les sinistres ou porter secours aux personnes en danger.

A ce propos, je tiens à féliciter les sapeurs-pompiers pour leur courage qui ne se dément jamais et exprimer, au nom de tout le Conseil des souhaits de guérison et de complet rétablissement au Commandant LOISEL et aux hommes qui ont été

blesés ou brûlés lors de l'incendie de l'Arbrisseau.

Enfin, après avoir assuré un premier approvisionnement en sacs de papier permettant le stockage provisoire des ordures ménagères, nous avons éprouvé un réel soulagement quand le personnel de la T.R.U., et je lui en exprime la gratitude de cette Assemblée, a accepté, tout en maintenant les revendications formulées, d'assurer, dans l'intérêt de la population tout entière, les opérations indispensables à la sauvegarde de l'hygiène publique.

Nous pensons ainsi, jusqu'à la date de la reprise du travail, et avec le concours des agents en grève, maintenir en état de fonctionnement, les services essentiels à l'administration de nos populations.

Enfin, j'exprime notre reconnaissance aux praticiens et à ceux et celles qui veillent sur la santé de nos administrés et notre satisfaction à tous ceux qui assurent les ravitaillements essentiels indispensables à la vie quotidienne de la Cité.

Mes chers Collègues, les événements que nous vivons depuis une semaine nous ont amenés à décider la suppression des fêtes qui devaient se dérouler du 22 mai à la Pentecôte ; je veux parler des réceptions organisées dans le cadre des nombreux Congrès nationaux prévus à Lille ces jours-ci et surtout du festival international de chant choral inscrit au programme du Tricentenaire, à la date du 2 juin. Ce festival devait réunir à Lille de nombreux groupements venant de différentes villes d'Europe, par l'intermédiaire des Consulats, et avec le concours de Maître ROHART, Président du Cercle choral « les XXX » ; nous avons pu prévenir, en temps opportun, les chorales des villes jumelées.

L'Administration municipale, réunie lundi dernier, s'est préoccupée de la question du grand cortège historique du 23 juin qui devait être l'apothéose des fêtes du Tricentenaire du rattachement de Lille à la France.

Nous avons pensé, devant la gravité des événements, qu'il était nécessaire de réunir la Commission des Fêtes du Tricentenaire pour l'entretenir de ce problème et l'informer que nous envisagions d'ajourner le cortège du Tricentenaire ainsi que les dernières manifestations prévues : la finale des jeux inter-quartiers, le spectacle donné à l'Opéra par le Théâtre Populaire des Flandres et la remise de colis aux personnes économiquement faibles. Cette réunion aura lieu jeudi prochain, à 17 h. 30 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. le Bâtonnier Jean LEVY, Président du Comité des Fêtes du Tricentenaire et nous préviendrons aussitôt que possible Messieurs les MAIRES des villes jumelées que nous avons invités à l'occasion de cette grande fête.

Voilà, mes chers Collègues, une autre communication qui peut appeler de votre part des remarques ou des observations.

— Cette déclaration recueille l'assentiment unanime de l'Assemblée.

M. ALLARD. — M. le Maire, votre déclaration n'est-elle pas susceptible d'être portée à la connaissance de la population ? Certes, il y a la Presse, la Radio, plus ou moins libéralisées, mais n'y aurait-il pas possibilité, par des voies légales, d'assurer cette diffusion.

M. LE MAIRE. — Mon cher Collègue, évidemment, l'intention que vous avez me paraît excellente et, vous connaissant, je comprends votre intention mais il se trouve que nous sommes en grève ; il est impossible de faire imprimer maintenant un document et d'en assurer sa distribution.

M. ALLARD. — C'est vraiment dommage.

M. LE MAIRE. — J'espère qu'elle recevra la publicité nécessaire.

M. ALLARD. — Une autre question d'ordre plus concret : les restaurants scolaires sont rouverts, il faut en féliciter la Ville et le Bureau d'Aide Sociale. Des difficultés se sont-elles produites dans le retour au fonctionnement normal ?

M. LE MAIRE. — Aucune, le Comité de grève est tout à fait d'accord pour qu'on ouvre et fasse fonctionner les cantines scolaires.

M^{me} LEMPEREUR. — L'Administration Municipale a considéré hier, d'accord avec les organismes intéressés et avec le S.N.I. (Syndicat National des Instituteurs), qu'il était nécessaire de prévoir l'octroi d'un repas par jour aux enfants des grévistes.

Comme l'annonçait la Presse locale, le démarrage s'est traduit ce matin par l'ouverture de tous les restaurants scolaires. Or, le personnel ne doit pas être contraint d'assurer un service régulier et complet, d'autant plus que les constatations faites ce matin ont permis d'enregistrer qu'il y a des restaurants qu'il ne semblait pas nécessaire d'ouvrir étant donné l'insuffisance d'enfants alors que d'autres restaurants étaient beaucoup plus fréquentés.

Ce problème a été examiné à nouveau cet après-midi avec les représentants syndicaux. Il a été décidé de ramener à 27 le nombre de restaurants scolaires, sur les 52 existants. Ils recevront les enfants des écoles les plus proches du restaurant désigné.

C'est pourquoi, M. le Maire a en mains la liste du regroupement de ces restaurants, ce qui permettra, d'une part, au personnel municipal, qui se dévoue sans compter, d'établir un roulement et d'autre part, aux enfants, indistinctement, d'être normalement servis. Cela imposera à chacun moins de fatigue et surtout le respect de la consigne donnée car ce ne sont pas des travailleurs qui ont repris le travail mais des grévistes qui se sont donnés à l'exercice d'un Service Social pour la protection des enfants, en accord avec la Ville.

M. LE MAIRE. — Le communiqué de Presse suivant sera remis ce soir aux Journaux :

« Pour permettre aux enfants des grévistes de prendre un repas chaud chaque midi, l'Administration Municipale et les organisations syndicales avec le concours bénévole du personnel en grève, vont assurer le fonctionnement des restaurants scolaires qui seront regroupés dans les conditions suivantes : ... »

La Presse sera invitée à faire paraître la liste de ces restaurants.

La séance est levée à 19 h. 10.

Compte rendu analytique dressé par le Secrétaire Général de la mairie.

Signé : L. CLÉREMBEAUX

68/11. — Vote d'une aide matérielle en faveur des grévistes et de leurs familles.

MESDAMES, MESSIEURS,

Après avoir analysé les causes de la situation dramatique dans laquelle le Pays est plongé, nous constatons avec vous que, privés de salaires, les grévistes et leurs familles connaissent déjà de sérieuses difficultés matérielles qui menacent de s'aggraver encore pour peu que la grève se prolonge.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous vous demandons de bien vouloir décider d'apporter l'aide de la Ville aux familles nécessiteuses des grévistes lillois.

En accord avec la commission des Finances, nous vous proposons le vote d'un crédit provisionnel de 500.000 francs, destiné à être mis à la disposition du Bureau d'Aide Sociale, à inscrire au chapitre 955.0 du budget supplémentaire de l'exercice 1968, article 657 (subvention au Bureau d'Aide Sociale).

Nous vous demandons de décider en outre :

1°) que les secours seront accordés, à ceux qui en feront la demande, sous forme de bons de denrées, d'une valeur de 10 francs et de 5 francs, répartis de la façon suivante :

Chef de famille	10 frs par semaine
Epouse	10 frs par semaine
Enfants travailleurs	10 frs par semaine

Enfants ouvrant droit aux prestations familiales

5 frs par semaine.

2°) que la date d'effet des secours à attribuer sera celle du jour à partir duquel le travailleur s'est mis en grève.

3°) qu'aucun barème de ressources ne sera appliqué étant entendu que les secours seront réservés aux personnes touchées directement ou indirectement par la grève et, de ce fait, placés dans une situation nécessiteuse.

Adopté à l'unanimité (Voir compte rendu analytique page 280)

Conseil municipal - Séance du 28 mai 1968

M. le Maire

Arnaud

Mme Lempereur

Lempereur

M. Hénaux

Hénaux

M. Rombaut

Rombaut

M. Lévy

Lévy

M. Hussiez

Hussiez

M. Coliche

Coliche

M. Camelot

Camelot

M. Frison

Frison

M. Doyennette

Doyennette

Mme Vanneufville

Vanneufville

M. Derieppe

Derieppe

M. Briffaut

Briffaut

M. Defaux

Defaux

M. Astié

Astié

M. DeBecker

DeBecker

M. Verstraete

Verstraete

Mme Descamps-Scrive

Descamps-Scrive

M. Miglos

Miglos

Mme Lasson

Lasson

M. Lefèvre

Lefèvre

M. Allard

Allard

M. Boutilleux

Boutilleux

M. Blanchard

Blanchard

M. Huet

Huet

M. Derroncourt

Derroncourt

M. Cailliau

Cailliau

M. Ibled

Ibled

M. Thieffry

Thieffry

M. Lernout

Lernout

M. Heurteaux

Heurteaux

M. Dassonville

Dassonville

M. Cordonnier

Cordonnier